UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

AUXERRE
CHALON-SUR-SAÔNE
DIJON
LE CREUSOT
MÂCON
NEVERS

Dijon, le 12 septembre 2023

Monsieur Stéphane TIZIO
Vice-président délégué aux Ressources humaines et à l'action sociale

Le président
CAB/CG

Monsieur le vice-président,

Les missions que je vous ai confié dans le cadre de votre délégation aux ressources humaines et à l'action sociale se déclinent principalement en quatre volets :

- Premièrement, vous êtes en charge de l'élaboration et du portage politique des ressources humaines (RH) de l'établissement : il s'agira, avec l'appui de la direction de l'université dédiée et des chargés de missions placés sous votre responsabilité, d'animer des groupes de travail réunissant l'administration de l'établissement et des représentants des organisations syndicales afin de mettre en œuvre tant les mesures nationales que les mesures locales relevant des RH, de les présenter pour approbation dans les différentes instances de l'établissement (Comité Technique, Conseil Académique, Conseil d'Administration).

- Deuxièmement, vous assurez ma représentation dans les instances relevant de votre périmètre, comme le Comité Social d'Établissement, la F3SCT, les commissions paritaires consultatives… Dans cette perspective, vous animez les groupes de travail chargés de l'élaboration du plan d'action sociale de l'établissement, de l'avancement de grade pour les personnels BIATSS des différentes filières (AENES, ITRF, Bibliothèques…) et vous participerez aux travaux des groupes de travail pour l'avancement et la promotion des personnels enseignants.

- Troisièmement, vous participez et coanimez, avec les vice-présidents en charge des finances, du pilotage et du lien formation-recherche, les dialogues d'objectifs et de moyens (DOM) avec les composantes et services de l'établissement. Ces DOM permettent d'élaborer annuellement les campagnes d'emplois enseignants et BIATSS de l'université.

- Enfin, vous participez, en lien avec la vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail (QVT), aux différentes instances qui relèvent du périmètre de la QVT : groupe de travail chargé de l'égalité femme-homme, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou encore de lutte contre le harcèlement Ces différentes instances doivent vous permettre de traiter les situations RH les plus préoccupantes afin d'y apporter des solutions rapides.

Sachant pouvoir compter sur votre implication pleine et entière, recevez, Monsieur le vice-président, l'expression de mes sincères salutations.

Vincent THOMAS
Président de l'université de Bourgogne